Atelier info du 06 juin 2019

Aujourd'hui nous avons vu comment mettre une vidéo visible sur un site Jimdo. Pour cela il faut :

- Avoir déjà un site web,
- Avoir une vidéo placée sur un site spécialisé (YouTube ou Vimeo),

Sur Vimeo, il faut d'abord s'inscrire (gratuitement). Puis après réponse à l'e-mail de confirmation, il est nécessaire de cliquer sur : mettre en ligne (la vidéo).



Très simplement il suffit ensuite de glisser la vidéo à l'endroit prévu :

Gérer les vidéos ~ Regarder ~ Fonctionnalités	Stock NOUVEAU	Mettre à niveau	Rechercher des vio
/	Hebdo Limite Mettez hebdor	madaire totale à niveau pour obter nadaire.	0 sur 500 Mo () 0 sur 5 Go () iir jusqu'à 7TB sans limite
	Autres	s options de mise	en ligne
	v	Dropbox	🝐 Google Drive
Glissez et déposez n'importe où pour mettre en ligne	Et	plus encore 🗸	
🔥 Ou choisissez des fichiers			
Confidentialité			
Tout le monde peut voir cette vidéo			

Pendant le téléchargement de la vidéo, on peut remplir les différentes cases :

*	Titre			
Langel Ref. Red. Company Company	regions-france			
An age of a state of a	Description			
A Star Program Frank	Nouvelles régions françaises	/		
Mise en ligne 19 %	Confidentialité	Étiquettes (Merci les séparer par des virgules !)		
regions-france.mp4 / 3 Mo sur 15 Mo / 03:29	Tout le monde peut voir cette vidéo 🗸 🗸			
	Langue	Class don des contenus		
	français 🗸	Tout public Adulte		

Lorsque le téléchargement est terminé sur le site de Vimeo, on peut la regarder sur ce site et copier le lien.





Retourner maintenant comme « administrateur » sur le site Jimdo et cliquer sur « + » pour ajouter du « contenu » ici une vidéo.



Choisir un « bloc Image » et ajouter ce bloc.



Cliquer sur l'image qui vient d'être mise sur le site Jimdo pour « ajouter une vidéo ».



Copier le lien de la vidéo placée sur YouTube ou Vimeo (ici cette dernière plateforme)



Le lien est celui que vous avez déjà copié :





Ne pas oublier de cliquer sur « Publier » lorsque vous estimez que votre insertion est terminée.



Prochain atelier info : jeudi 03 juin 2019.